



**Médico-social** Service d'Accompagnement et de Suivi en Logement Autonome (SASLA)

# SASLA – Association APAEI de la Côte Fleurie

Troarn

## | CONTACT

**SASLA - Association APAEI de la Côte Fleurie**

48 rue des Pervenches

14670 Troarn

Tél. : 02 31 23 38 50

Fax : 02 31 23 89 30

## | ÉQUIPES

**Directeur**

M. David FEUARDENT

## | PUBLIC

**Type de handicap**

- Déficience intellectuelle

**Capacité d'accueil**

80 places

## | DESCRIPTIF

**Missions**

Ce service s'adresse à des usagers qui travaillent dans un des ESAT de l'APAEI de la Côte Fleurie.

Les admissions sont autorisées à partir de 20 ans sous réserve de disposer d'une orientation délivrée par la MDPH et d'une prise en charge par l'aide sociale.

Les personnes accueillies :

- gèrent elles-mêmes leur vie
- paient leur loyer lorsqu'elles sont locataires (entre 280 et 350€)
- préparent leurs repas avec ou non un accompagnement éducatif.
- entretiennent leur linge et leur studio avec un accompagnement éducatif adapté aux compétences de chacun.

**Un service de repas à domicile est également à disposition.**

**Pas de livraison les week-ends, les repas sont confectionnés par les éducateurs avec l'aide des résidents.**

## **Activités**

- Un accompagnement dans la vie sociale, l'insertion et l'intégration dans l'environnement de proximité et dans la cité.
- Une aide afin d'acquérir ou de maintenir un maximum d'autonomie.
- Un accompagnement pour favoriser un épanouissement personnel.
- Une aide à l'organisation des vacances et des loisirs.
- Une aide au budget.
- Une proposition d'activités d'insertion, de loisirs (théâtre, danse, ping-pong, musique etc.), de socialisation, d'apprentissages et de soutien concernant la vie quotidienne (cuisine, ménage etc...).

## **Faire un stage :**

Un stage permettant d'évaluer la pertinence d'un projet de vie en logement est possible selon les conditions suivantes :

- L'établissement d'origine continue à facturer les présences au CD14 à son prix de journée habituel et au tarif réduit si besoin en fonction des absences que le stagiaire aurait sur le SASLA.
- Le SASLA facture un forfait journalier à l'établissement d'origine à hauteur de 50.90 €. Le stagiaire continue à payer son forfait d'hébergement sur l'établissement d'origine.

## **Description complémentaire**

4 Résidences d'une capacité de 12 à 14 personnes Dozulé, Dives Sur Mer, Troarn et environ 25 personnes en logements autonomes

## | INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Jours d'ouverture

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Samedi
- Dimanche

### Indisponibilités dans l'année

365 jours / an

### Aire d'intervention

- Calvados
- Eure
- Manche
- Orne
- Seine-Maritime

Dernière mise à jour le 14 novembre 2019

Lien de la fiche sur le site RSVA : <https://rsva.fr/acteurs/sasla-apaei-troarn/>